

Un Smic à 1500 euros menacerait-il l'emploi ?

Pierre-Alain Muet, *ancien président délégué du Conseil d'Analyse Economique.*
(paru dans *La tribune*, 17 février 2007)

La proposition de Ségolène Royal ne menace pas l'emploi, bien au contraire. D'abord parce qu'elle ne propose pas un relèvement brutal du Smic dès le lendemain de l'élection présidentielle. Le chiffre de 1500 euros correspond à l'objectif à atteindre dès que possible dans le courant de législature. Ce qui signifie deux choses : d'abord que le relèvement sera progressif et ajusté à la situation économique. Ensuite qu'il sera en phase avec la négociation sociale, car le pacte présidentiel de Ségolène Royal veut redonner toute sa place à la négociation des partenaires sociaux, notamment en réunissant dès le début de la législature une conférence nationale sur les salaires, les revenus et la croissance. Cette relance du dialogue social concernera aussi les négociations de branche pour que l'ensemble des salaires progresse, et en particulier les salaires modestes et proches du SMIC.

Enfin ce relèvement du SMIC s'inscrit dans le cadre d'une politique générale qui crée un environnement favorable la qualification des emplois, à la formation professionnelle et à l'innovation. Il s'inscrit dans la vision dynamique d'une économie où l'innovation stimule les gains de productivité, favorise la progression des revenus et où cette progression des revenus stimule à son tour la croissance. C'est ce cercle vertueux, appuyé à la fois sur la négociation des partenaires sociaux et sur une politique ambitieuse en faveur de la recherche et de l'innovation, qui fait actuellement défaut à l'économie française. Il s'agit de mettre en œuvre un système gagnant-gagnant où le salarié sera mieux payé, mieux qualifié et l'entreprise plus performante.